



ATI-SI VIII



« *Atti Chawki Gaddes* »

L'ONU A L'EPREUVE DES DEFIS CONTEMPORAINS

(27-30 octobre 2025)

INSAT

Salle 2B61

En partenariat avec



Comité d'Organisation

- ❖ Mayssa Ben Aycha (doctorante, FDSPT, université Tunis El Manar)
- ❖ Soulaïma Dhieb (doctorante, FSJPST université de Carthage)
- ❖ Noura Kridis (professeure, FSJPST université de Carthage)
- ❖ Khaled Mejri (maître-assistant, FSJPST université de Carthage)
- ❖ Farah NJEH (Master Droit international, FSJPST université de Carthage)
- ❖ Takwa Saidana (doctorante, université de Carthage)

Journée 1 (27 octobre) : Inauguration / ouverture des travaux de l'ATI-SI

Journée 2 (28 octobre) : L'espace : coopération, sécurité et régulation internationale à l'épreuve du système onusien

Le développement rapide des activités spatiales a transformé l'espace extra-atmosphérique en une dimension directement liée à notre quotidien. Les satellites jouent un rôle central dans les communications, la navigation, la météorologie, la gestion des infrastructures et de nombreuses technologies essentielles. Loin d'être une abstraction lointaine, l'espace est ainsi devenu un élément structurant de nos sociétés contemporaines, affectant tant les activités économiques que les enjeux scientifiques et environnementaux. Au-delà de la frontière terrestre, il existe tout un monde à explorer, avec des dimensions scientifiques, technologiques, économiques et juridiques inédites. Cette journée de conférence vise à explorer cette nouvelle réalité en mettant l'accent sur trois axes principaux : la coopération internationale, la sécurité des activités spatiales et la régulation normative. Le système onusien, en tant que principal forum multilatéral, est confronté à des défis inédits pour encadrer un domaine qui impacte déjà notre quotidien et qui constitue la nouvelle frontière de l'action scientifique, technologique et juridique. Les débats permettront d'analyser comment les normes existantes peuvent s'adapter aux innovations rapides, aux nouvelles formes de souveraineté étatique et à la multiplication des acteurs, qu'ils soient publics ou privés. Ce thème est alors choisi pour offrir une réflexion approfondie sur la capacité des Nations Unies à répondre aux transformations de l'espace et pour proposer des pistes concrètes de régulation et de coopération internationale, afin d'assurer un développement spatial durable et partagé par tous.

Journée 3 (29 octobre) : L'ONU face aux défis contemporains relatifs à la protection des droits de l'homme

- Coffee-talk – Actualités et enjeux internationaux (09h30 – 13h00 ; Session en langue arabe)

- Les peuples autochtones face aux défis contemporains : enjeux juridiques, territoriaux et environnementaux dans le système onusien (14h00 – 17h00)

L'émergence d'une branche spécifique du droit international consacrée aux peuples autochtones s'impose comme l'un des phénomènes juridiques les plus marquants de la seconde moitié du XXe siècle et des premières décennies du XXIe siècle. Après avoir longtemps été reléguée aux marges du droit international, la question autochtone a progressivement acquis une place centrale dans les débats contemporains, tant sur le plan juridique que politique sur tous les échelons. Ces peuples sont aujourd'hui reconnus comme étant des acteurs à part entière et bénéficient d'un corpus normatif spécifique axé sur la reconnaissance complète de leurs divers droits collectifs, de la préservation de leur identité culturelle et de la protection de leurs territoires ancestraux. Cette évolution normative spectaculaire résulte d'un processus complexe nourri par une mobilisation transnationale de grande envergure, des luttes politiques et des revendications identitaires. Cette dynamique trouve ces racines dans l'histoire coloniale et postcoloniale ainsi que dans la transformation évolutive du droit international des droits de l'homme. Cependant, cette transformation dépasse désormais la simple reconnaissance des droits autochtones pour s'articuler sur les défis contemporains auxquels l'Organisation des Nations Unies se trouve confrontée, à savoir, le maintien de la paix et de la sécurité internationale, la prévention des conflits territoriaux, la protection des droits de l'homme, la lutte contre les changements climatiques, la sauvegarde de la biodiversité, la régulation des activités extractivistes, la gouvernance des ressources naturelles, la préservation des droits des générations futures et la concrétisation d'un modèle du développement durable juste et équitable. Dans cette optique, le droit international des peuples autochtones ne saurait être considéré comme étant une simple avancée sectorielle du droit international. Au contraire, il s'affirme comme un vecteur de recomposition normative et institutionnelle susceptible de fournir des solutions innovantes aux tensions profondes qui traversent la gouvernance internationale contemporaine.

Journée 4 (30 octobre) :

- Actualité du Manuel de Carthage (DIH)

(Projet abordé lors de la 7 session de la SI; avril 2025)

La simple constatation des faits nous permet de dire sans risque d'erreur que le droit humanitaire est pluriel. Il y a, certes, le droit international humanitaire, mais il y a également des pans entiers du « droit » de la guerre qui sont régis par des normes de Soft Law. Ces normes d'origine non étatique et dont la normativité est moindre, arrivent aujourd'hui à occuper une place importante dans les relations internationales, si bien que leur normativité amoindrie est considérée aujourd'hui comme un avantage. Les Etats les adoptent sans qu'ils n'envisagent une menace quelconque ou ne se sentent contraints à céder une part de leur souveraineté, comme c'est le cas pour les normes de Hard Law. Pour le Soft Law, la normativité amoindrie est précisément une cause de succès.

Le succès en droit humanitaire du Soft Law est sans conteste celui du Manuel de San Rémo sur le droit international applicable aux conflits armés sur mer, élaboré, de 1988 à 1994 par un groupe d'experts de droit international et d'experts navals réunis par l'Institut International de Droit Humanitaire pour participer à une série de tables rondes organisées par l'Institut. Il a été finalement adopté à Livourne, le 12 juin 1994 sous la forme de 183 paragraphes répartis en six parties avec une commentaire d'accompagnement.

De la même veine est le Manuel de Harvard sur le droit international applicable à la guerre aérienne et à la guerre des missiles publié avec son commentaire en 2009 par le Programme sur la politique humanitaire et la recherche sur les conflits de l'Université de Harvard. La

préparation de ce Manuel a nécessité six ans de travail qui se sont soldés par l'adoption d'un document de 175 règles présentant les dispositions internationales en vigueur régissant la guerre aérienne.

Une autre « Succes Story » est celle du Manuel de Tallinn sur le droit international applicable aux cyber-opérations lancé sous l'égide du Centre d'excellence de coopération de l'OTAN sur l'organisation de la cyber-défense (CCDCOE) et publié dans sa première version en 2013 (version dite « 1.0 ») et dans sa deuxième version en 2017 (version dite « 2.0 ») et dont la troisième version (dite « 3.0 ») est en cours de préparation. Le groupe d'experts qui a produit ce travail s'articulant autour de 95 règles en 2013 et s'élevant à 135 règles en 2017 y analyse de façon exhaustive le droit existant et son application aux cyber-opérations.

C'est dans la lignée de ces travaux présentés, et à mi-chemin entre le normatif et le doctrinal, que s'inscrit Le Manuel de Carthage MC sur le droit humanitaire et les nouveaux systèmes d'armement que nous lançons à travers la présente initiative.

En effet, bien que le droit humanitaire ait su s'adapter aux évolutions technologiques depuis sa création, certains défis actuels soulèvent des doutes sur sa capacité à s'adapter et à rester efficace. En dehors des cybermenaces, traités par le Manuel de Tallinn, ces défis sont liés notamment aux nouveaux systèmes d'armement, tels que les armes autonomes et celles dotées d'intelligence artificielle (drones, systèmes d'armements automatiques ou robotisés, armes nanotechnologiques, soldat augmenté...).

Ces technologies ont pour but d'améliorer la précision des frappes tout en réduisant ou en éliminant l'intervention humaine, ce qui rend ce type d'armes difficile à concilier avec l'application des règles de droit humanitaire classique.

Bien que ces nouvelles armes offrent une meilleure performance et une plus grande précision, elles ne peuvent pas éliminer complètement les erreurs humaines, soulevant ainsi la question de la responsabilité en cas de violation des principes du droit humanitaire. Impliquant une multitude d'acteurs dans le processus, tels que les scientifiques et les développeurs de ces technologies, l'application du système de responsabilité dans les actions qui les utilisent se révèle compliquée, surtout si ces technologies ne sont pas supervisées par des humains.

Pour certains, l'amélioration apportée par les nouvelles technologies au niveau de la précision des attaques facilite leur conformité au droit humanitaire. D'autres estiment, par contre, qu'un contrôle humain, même minimal, est indispensable pour garantir leur bon usage tout en appelant à une réglementation claire sur l'utilisation de l'IA surtout, dans le domaine militaire.

Le Manuel de Carthage se propose alors de traiter de cette question d'actualité brûlante en essayant de répondre à la problématique récurrente de l'applicabilité de ses principes fondamentaux aux nouveaux systèmes d'armement. La question pose aujourd'hui plus que jamais des dilemmes moraux et appelle à une réponse juridique claire.

La méthodologie qui sera suivie dans la réalisation de ce Manuel sera la même qui a été adoptée par ses prédécesseurs.

Le lancement du projet dans le cadre de la SI n'est que l'amorce d'une série d'autres ateliers jusqu'à l'élaboration du MC présenté dans la session d'avril 2026 sous forme de règles commentées.

- Autour de M. Alain PELLET

(Partie 2)

Programme

Lundi 27 octobre 2025 Session inaugurale	
14 :00 – 16 :30	<u>Mots d'ouverture</u> Doyen de la FSJPST, Wahid FERCHICHI (Université de Carthage) Directeur de l'INSAT, Sleh OUERHANI (Université de Carthage) Présidente de l'ACJUI et initiatrice de l'ATI-SI, Noura KRIDIS (professeure - université de Carthage) Modératrice : Abir EL MAKKI (Faculté de droit et des sciences politiques -université EL Manar) 14h30-15h15 Takwa SAIDANA, « La protection internationale des données personnelles : une expérience de terrain avec l'organisation des Nations Unies », Ancienne experte auprès des Nations Unies en justice et soutien aux victimes, fondatrice et directrice de l'Institut Méditerranéen pour le Droit International et les Droits de l'Homme, et doctorante à l'Université de Carthage 15h 30-16h30, Quelques « réflexions » sur la question des données personnelles dans des situations actuelles de conflits (débat ouvert)
Mardi 28 octobre 2025 <i>L'espace : coopération, sécurité et régulation internationale à l'épreuve du système onusien : Séances dirigées par Haifa Bououni</i> (Faculté de droit et des sciences politiques -université Tunis EL Manar)	
09 :30 – 10 :15 Visioconférence	Clémentine BORIES , « Militarisation et sécurité dans l'espace : le rôle de l'ONU face aux nouvelles menaces », Professeure en droit International ; Ecole de Droit de Toulouse ; Université Toulouse Capitole
10 :30 – 12 :15	Soura MHIRI, Emna FEKI, « Introduction au droit spatial : Bâtir une législation tunisienne pour encadrer l'innovation des technologies spatiales » Soura MHIRI, Avocate et Fondatrice de l'Association Tunisienne de l'Espace Emna FEKI, Data scientist (traitement des données géospatiales et AI) (Responsable de l'éducation et des formations (TUNSA))

12 :30 - 13 :15	Anne-Sophie MARTIN , « Sécurité et militarisation de l'espace : l'action de l'ONU face aux nouvelles menaces », (PhD. en droit public, comparé et international ; Sapienza University of Rome (Italy))
14 :00 – 14 :45	Lucien RAPP , « Technologies sensibles et souveraineté : les Nations Unies face aux défis de la régulation spatiale », Professeur émérite ; Directeur scientifique de la Chaire SIRIUS ; Membre correspondant de l'Académie de l'Air et de l'Espace ; Université Toulouse-Capitole
15 :00– 15 :45	Lukas RASS-MASSON , « Une gouvernance inclusive de l'espace : quelle réforme du système onusien ? », Professeur Agrégé ; Ecole de droit de Toulouse / European School of Law Toulouse
Mercredi 29 octobre 2025 <i>L'ONU face aux défis contemporains relatifs à la protection des droits de l'homme</i>	
09 :30– 13 :00	<u>Coffee-Talk</u> <i>Actualités et Enjeux internationaux</i> <i>(Séance en présentiel)</i> Takwa SAIDANA « Entre le blocus de Gaza et l'attaque des flottilles d'aide humanitaire : Que dit le droit international ? » Ancienne experte auprès des Nations Unies en justice et soutien aux victimes, fondatrice et directrice de l'Institut Méditerranéen pour le Droit International et les Droits de l'Homme, et doctorante à l'Université de Carthage.
9 :30– 10 :00	
10 :10– 10 :40	Mahdi MASRI , « Problèmes structurels du travail des Nations Unies : racines historiques et solutions proposées » Chercheur et expert juridique auprès des Nations Unies.
10 :45– 11 :15	Riadh BEN SLIMEN , « Concurrence entre les grandes puissances au sein du Conseil de sécurité et avenir de la paix et de la sécurité internationales », Ancien ambassadeur, professeur à l'académie diplomatique à Tunis et Vice-Représentant permanent de la République tunisienne auprès des Nations Unies, représentant la Tunisie au Conseil de sécurité
11 :20– 11 :50	Malek AZZOUZI , « La crise de l'aide humanitaire à Gaza : entre droits internationaux et inaction du Conseil de sécurité », Professeur à l'université Jijel- Algérie

11 :55– 12 :25	Monia AMMAR , « Entre réalité, déceptions, réalisations et défis extérieurs, peut-on parler aujourd’hui de faillite du droit international et d’échec des organisations gouvernementales internationales à réaliser la paix et la sécurité internationales? », Ancienne Présidente du Comité des Experts des Droits de l’Homme à la Ligue , ancienne juge et co-fondatrice du centre Arabe du Droit international ACIL, Ancienne Coordinatrice régionale du Comité du Droit International Humanitaire pour le Comité International de la Croix-Rouge
12 :30– 13 :00	Salah ABOUSOUD HANANI , « La réalité des enfants en Palestine : l’expérience du Mouvement mondial pour la défense des enfants comme modèle », Avocat palestinien, Membre du personnel chez Defense for Children International (DCI) et doctorant à l’université de Sfax
14 :00 – 14:45	Emilie GAILLARD , « La justice environnementale et les droits transgénérationnels », Maître de conférences en droit privé, Université de la nouvelle - Calédonie , coordinatrice de la Chaire d’excellence CNRS « Normandie pour la paix »
15 :00 – 15 :45	Irène BELLIER , « L’émergence du droit international des peuples autochtones », Anthropologue ; Directrice de recherche émérite au CNRS / EHESS ; Spécialiste des droits des peuples autochtones
16 :00 – 16 :45	Luc LERICHE , « Changements climatiques et vulnérabilités autochtones » Docteur en droit international et comparé ; Chercheur associé à l’Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ; Spécialiste des droits des peuples autochtones
Jeudi 30 octobre 2025 <i>Actualité du Manuel de Carthage (DIH)</i>	
09 :30 – 10 :15	Khaled MEJRI , « Présentation du Projet de Manuel de Carthage : Droit transnational : vecteur de développement du DIH à l’aune des évolutions technologiques » (maître-assistant, FSJPST université de Carthage)
10 :30 – 11 :00	Rim ASSAL , « Le Manuel de Carthage : quel rôle pour le CICR ? »
11 :15 – 11 :45	Représentant du ministère de la défense , « Le Manuel de Carthage ; quel rôle pour le ministère de Défense ? »
11 :45 – 12 :30	Eya KLOUJ, Meriem BOUGHANMI, Kods BEN ABDALLAH , « Le Manuel de Carthage : Axes et justifications », Doctorantes universités de

	Carthage
12 :30 – 13 :00	Débat
14 :00 – 15 :30 15:45	Autour de M. Alain PELLET (Partie II) avec la participation des enseignants et étudiants de la faculté de droit et des sciences politiques Cérémonie de clôture